



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stratégie vaccinale

Question au Gouvernement n° 3880

Texte de la question

STRATÉGIE VACCINALE

M. le président. La parole est à Mme Valérie Six.

Mme Valérie Six. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. La première phase de la stratégie vaccinale s'est tournée vers les personnes les plus susceptibles de développer des formes graves de la covid-19. Il s'agit principalement des personnes âgées et des personnes présentant des comorbidités.

Le Président de la République a d'ailleurs annoncé l'ouverture de la vaccination aux personnes de plus de 70 ans dès samedi, et nous nous réjouissons que de plus en plus de nos concitoyens accèdent aux vaccins.

Nous accueillons très favorablement l'autre annonce du Président de la République, d'ouvrir la vaccination aux enseignants dès la mi-avril.

Monsieur le Premier ministre, nous vous invitons à aller plus loin. À l'UDI-I, nous considérons que la seconde phase de la stratégie de vaccination devrait être ouverte aux personnes les plus exposées au virus, sans oublier les personnes qui souffrent le plus du régime des restrictions. Je pense ici aux enseignants, au personnel des établissements scolaires, qui permet de maintenir les écoles ouvertes ; je pense, bien évidemment, au personnel médical ; je pense également aux étudiants, pour lesquels le confinement ne s'est jamais arrêté ; je pense aussi aux caissiers et caissières qui sont en première ligne depuis le premier jour, et plus globalement à tous les travailleurs qui n'ont pas la possibilité de télétravailler. Monsieur le Premier ministre, quelles perspectives donnez-vous à ceux de nos concitoyens qui sont le plus exposés au virus et à ceux qui ont le plus à souffrir du régime des restrictions ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Maxime Minot. Et de la prétention !

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Madame la députée, comprenez comment nous fonctionnons en matière de vaccination. Dès que des vaccins arrivent, nous vaccinons les gens ; c'est le principe de base. Qui vaccinons-nous ? Nous vaccinons des personnes qui ont besoin d'être protégées. Quelles sont les personnes qui ont le plus besoin d'être protégées ? Ce sont les personnes que l'on trouve dans les services de réanimation et dans les urgences des hôpitaux ; ce sont les personnes qui, hélas, décèdent le plus du virus. Un exemple auquel je sais que vous serez sensible, celui des EHPAD : les résidents des EHPAD représentent 1 % de la population française, mais 30 % des décès. La priorité, c'était les EHPAD, et c'est fait, au-delà de mes espérances. Je n'imaginais pas que 90 % de la population des EHPAD accepterait d'être couverte par la vaccination. Cela a été un immense travail logistique, mais c'est fait.

Quel est le principal facteur de risque de contracter une forme grave du covid-19 ? Ce n'est pas de travailler dans tel ou tel établissement, d'avoir telle ou telle profession ou d'être soumis à telle ou telle restriction. Le principal facteur, celui qui fait que nos hôpitaux sont en train d'être débordés dans certaines régions, c'est l'âge. C'est donc en fonction de l'âge que nous fonctionnons. La majorité des personnes de soixante-quinze ans et plus ont reçu au moins une injection. C'est bien. Mais il faut aller plus loin, comme le Président de la République nous l'a demandé, aussi nous allons appeler au téléphone les personnes âgées de soixante-quinze ans et plus qui n'ont pas encore été vaccinées...

M. Pierre Cordier. 42 % des plus de soixante-quinze ans ont été vaccinés !

M. Olivier Véran, ministrepour leur dire : « Venez, vous avez une place ». Ce sera fait dans les toutes prochaines semaines. Le deuxième niveau concernera les personnes de soixante-dix ans et plus, car l'on trouve aussi des septuagénaires en réanimation et dans les services d'urgence des hôpitaux. À partir de samedi prochain, ces personnes pourront commencer à se protéger. Elles sont encore trois millions à ne pas être vaccinées. Il faudra donc deux semaines au moins, peut-être trois, pour les protéger dans de bonnes conditions. Nous descendrons ensuite à soixante-cinq ans, puis à soixante ans, car ces personnes sont aussi dans la tranche de risque majeur.

Le deuxième facteur de risque est celui des comorbidités : l'obésité importante, les pathologies respiratoires, etc. Vous l'aurez compris, la stratégie de vaccination vise à protéger en priorité, avec les doses que nous avons, les plus fragiles, ceux qui présentent un risque de contracter une forme grave de la maladie. Ensuite, nous pourrons travailler avec les enseignants et les corps de métier fragilisés. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem.*)

M. Damien Abad. Et la vaccination de masse ?

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Six](#)

Circonscription : Nord (7^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3880

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [24 mars 2021](#)